

COMMENT RÉUSSIR

SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Échouer à se préparer

c'est se préparer à échouer...

Votre dossier de location doit être conforme aux demandes du propriétaire afin de répondre à ses besoins de vérification et de solvabilité. Ces documents rassurent le propriétaire et témoignent de votre sérieux.

Voici la liste des documents la plupart du temps exigés :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Pour un salarié le contrat de travail ou à défaut une attestation de l'employeur indiquant la nature du contrat, la fonction, la rémunération, la date d'entrée ou la durée de la période d'essai
- Pour un étudiant la carte d'étudiant ou le certificat de scolarité de l'année en cours
- Les 3 derniers bulletins de salaire
- Le dernier avis d'imposition
- Les 3 dernières quittances de loyer ou à défaut une attestation du bailleur mentionnant le bon paiement du loyer et des charges

L'acte de cautionnement (simple ou solidaire) signé par votre/ vos garant(s).

Depuis le décret du 5 novembre 2015 (décret 2015-1437), une liste précise et délimitée des pièces pouvant être fournies a été fixée pour le locataire et à sa caution solidaire. Ne renseignez aucun autre document.

L'exigence d'une ou plusieurs pièces non prévues par le décret est punie d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour un particulier selon la gravité des faits et 15 000 € pour une personne morale.

Le + Reevols

Nous vous sensibilisons sur les questions importantes à poser au propriétaire.

Nous vous aidons à construire un dossier solide pour faire la différence face aux éventuels autres candidats à la location.

Nous vous éclairons sur la conformité du bail, du cautionnement, de ce qui peut se pratiquer ou ce qui ne peut pas l'être, à la fois pour le locataire et la caution solidaire.

Nous vous informons des aides auxquelles vous pouvez prétendre selon votre situation.



Le conseil du Coach

La liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution s'applique aux locations vides ou meublées à usage de résidence principale.

Assurez-vous de mettre toutes les chances de votre côté. Vous pouvez choisir d'ajouter à votre dossier de location une recommandation de votre ancien bailleur, une lettre de motivation ou bien une lettre d'engagement de votre ou vos cautions.

Votre dossier sera constitué des copies des documents mais assurez-vous de pouvoir présenter les originaux au propriétaire. Il peut s'agir de documents traduits en français avec les montants inscrits en euros.

Si vous pouvez bénéficier de l'allocation logement ou de l'aide personnalisée au logement, informez-en le propriétaire en lui fournissant la copie de la simulation attestant du montant pris en charge. Simulation réalisable sur le site de la CAF. Le propriétaire ou la personne morale peut demander à ce que l'aide lui soit directement versée.

Ne versez aucune somme d'argent avant la signature du contrat de location. Si vous le souhaitez, demandez au propriétaire de vous envoyer une quittance de loyer après chaque paiement.

Le Relevé d'Identité Bancaire ne fait plus parti des pièces pouvant être demandées au locataire et à la caution. Ce sera donc à vous de vous munir du RIB du propriétaire afin de programmer les virements.